

ma province attestent bien que le parti libéral a perdu son emprise sur cette province. Cela ne veut pas dire qu'un autre groupe politique y obtiendrait plus de succès, car, connaissant bien le sentiment populaire de ma province, je suis convaincu que je puis répéter à bon escient ce que j'ai dit au cours de la dernière session, c'est-à-dire qu'après avoir oscillé pendant soixante-quinze ans du rouge au bleu uniquement pour servir de tremplin vers le pouvoir, sans en retirer d'avantages pour eux-mêmes, la population de Québec est devenue méfiante et bien qu'incertaine au sujet de son orientation politique future elle a décidé pour l'instant d'appuyer des hommes qui, s'étant libérés des anciennes attaches, peuvent lui offrir des garanties de leur sincérité et de leur utilité.

Je dis simplement, monsieur l'Orateur, que les élections complémentaires tenues dans Québec en 1943 ont prouvé abondamment que le gouvernement actuel ne représente pas les sentiments de la population de la province de Québec ou du pays. A l'appui de cette déclaration, qu'il me soit permis de rappeler celle que faisait le premier ministre lui-même le 29 janvier 1934, alors qu'il était chef de l'Opposition, et que je trouve à la page 18 du hansard de cette année-là :

Tout tend donc à démontrer que non seulement le Gouvernement a perdu la confiance du pays, mais qu'il a perdu confiance en lui-même. J'ajoute que, quelle que soit la majorité du Gouvernement par suite du nombre de ses amis élus aux dernières élections, cette majorité ne représente plus l'opinion du peuple canadien. Les élections complémentaires ont servi d'expression non mitigée à l'opinion de nos gens. Le Gouvernement a perdu l'autorité morale nécessaire pour gouverner. . . . Je l'affirme de nouveau. J'affirme que, le Gouvernement ayant été battu à chaque élection partielle tenue dans toutes les parties du Canada depuis deux ou trois ans, et le peuple s'étant prononcé si nettement et si catégoriquement, il est bien évident que le Gouvernement a perdu l'autorité morale voulue pour gouverner; s'il faisait son devoir, il se démettrait et irait au peuple pour permettre à ce dernier de se prononcer. On devrait donner au peuple canadien en général l'occasion d'exprimer, dans des élections générales, ses vues sur la politique au sujet de laquelle il n'a pu se prononcer jusqu'ici que dans des élections partielles.

Je n'ai aucun doute que si le premier ministre avait raison en 1934, il ne devrait pas nous reprocher aujourd'hui de répéter ses propres paroles, et une déclaration comme celle-ci a plus de poids à la veille du très important voyage que le premier ministre est sur le point d'entreprendre. A la lumière des propos tenus récemment par certains hommes d'Etat de premier plan et, en particulier, du discours prononcé ces jours derniers à Toronto par le vicomte Halifax, il appert que la prochaine conférence impériale portera, entre autres choses, sur des questions d'importance primor-

diale pour notre pays, et qu'il y sera peut-être pris des décisions engageant l'avenir du Canada. Alors que les autres premiers ministres qui participeront à cette conférence seront nouvellement élus, qu'ils viendront de recevoir un nouveau mandat de leurs électeurs, est-il logique, est-il conforme aux principes démocratiques, est-il juste enfin pour la population canadienne que notre représentant soit le chef d'un parti politique qui, de l'aveu de ce même chef, ne représente plus les aspirations du peuple? Il est possible qu'en de telles circonstances la population ne se croie pas engagée par les décisions qui y seront prises.

Il est vrai qu'on nous a présenté un magnifique discours du trône, un discours qui a fait la joie des membres du parti libéral. Mais ce n'est sûrement pas assez pour autoriser le Gouvernement à parler au nom du peuple canadien. Il y aura beaucoup à dire sur ce discours du trône, et nul doute qu'au cours de la session il nous sera donné d'étudier en détail les mesures qu'il annonce. J'espère que le Gouvernement se hâtera de nous soumettre ces mesures de façon que nous puissions les étudier avec soin. J'espère aussi qu'elles seront étudiées pour leur valeur et avec la plus grande largeur de vues et qu'elles ne seront pas pour certains l'occasion de soulever des préjugés contre l'une ou l'autre des provinces canadiennes.

Pour ce qui est de la politique internationale, nous avons appris dernièrement que le Gouvernement avait décidé de nommer des ambassadeurs en certains pays. Ces nominations, à n'en pas douter, marqueront un nouveau pas dans la marche du Canada vers une plus grande indépendance. Il n'en reste pas moins dans notre régime une lacune à combler, savoir qu'il nous faut nous adresser à un autre pays pour modifier notre propre constitution. J'espère, monsieur l'Orateur, que la présente session me fournira l'occasion de formuler à la Chambre un projet qui nous permettra de modifier nous-mêmes notre propre constitution, tout en prenant soin de sauvegarder les droits des minorités et de respecter l'esprit du pacte qui a donné naissance à la Confédération.

Tout en appréciant la nomination d'ambassadeurs, nous avons à déplorer le fait que le Gouvernement n'a pas jugé à propos d'en nommer un auprès de la puissance morale la plus importante de toutes, le Vatican. J'affirme que le Canada devrait bientôt prendre sa place, comme tant d'autres pays, auprès de cette autorité internationale, l'endroit du monde où la discussion des problèmes aboutit à la solution la plus juste et la plus équitable. Savons-nous que quarante pays se font représenter au Vatican? J'ai sous la main la liste